



## DELIBERATION

### Du Conseil Municipal de SAINT-ANDELAIN

#### Redevance d'occupation du Domaine Public

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sous la présidence de Mme Nathalie LIÉBARD - Maire -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Présents : Liébard Nathalie (Maire), Brun Stéphanie (1er Adjointe), Champeau Franck (2eme Adjoint), Fonbleu Christian, Marasi Thierry, Blanchet Sandrine, Dagueneau Valérie, Marasi Sandrine, Clénet Aude, Beaulieu Cédric, Soncini Cyntia, Julien Mathieu, Nault Alain, Gaudin Martine,

Absent ayant donné pouvoir : Chollet Séverin donne pouvoir à Liébard Nathalie

Absent excusé :

Absent :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le Conseil municipal décide d'appliquer la redevance d'occupation du domaine public à tous les opérateurs utilisant le domaine public pour l'année 2026.

**Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire  
Nathalie Liébard



Le secrétaire de séance  
Franck Champeau